

## CP 30/11/2020 : Impact de la crise sanitaire et du Plan de relance sur une filière du chauffage au granulé de bois active

### La tendance des chiffres pour 2020 – Enjeux 2021



*Après un début d'année prometteur porté par le lancement de MaPrimeRénov', la filière au granulé de bois (à l'exception des distributeurs) a été mise à l'arrêt le 17 mars par le confinement. Le 11 mai, le déconfinement a sonné l'heure d'une reprise globale, avec une hausse marquée des ventes de chaudières. Un bémol toutefois : les délais de traitement des dossiers d'aides de l'Anah et ceux du renouvellement de la qualification RGE. Propellet et le SFCB, Syndicat Français des Chaudières Biomasse, ont fait des propositions concrètes pour améliorer la situation, c'est en bonne voie.*

*En septembre, le Plan de relance du Gouvernement a suscité espoir puis déception quant aux aides accordées au 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> déciles pour l'achat d'un appareil. Depuis le deuxième confinement du 30 octobre, l'activité, quoique ralentie, se poursuit. Les enjeux à relever pour 2021 seront nombreux mais la filière est optimiste, avec notamment l'annonce inattendue du gouvernement qui prévoit dans la RE 2020 la fin du gaz dans les logements neufs. Un vrai défi pour la filière du chauffage au granulé de bois !*

### Lancement de « MaPrimeRénov' » 8 janvier 2020 ... La filière se réjouit et les premiers résultats sont très positifs

La filière du chauffage au granulé de bois **se félicite de cette aide** car elle a apporté un vrai soutien à **de nombreux ménages** qui ont pu faire le choix du chauffage au granulé.

#### À presque N+1, les chiffres sont très positifs

A la mi-novembre, le site Internet du **nouveau crédit d'impôt « MaPrimeRénov' »** a enregistré 1,5 million de visiteurs. **140 000 dossiers** ont été déposés depuis le 1er janvier 2020 !

Les mesures mises en place ont porté leurs fruits puisque sur les 9 premiers mois de 2020, **150 000 chaudières au fioul ont déjà été remplacées**. La hausse des ventes de chaudières au granulé prouve que cette mesure gouvernementale va dans le bon sens.

En effet, **la chaudière au granulé de bois est particulièrement adaptée pour remplacer la chaudière au fioul**. Elle fonctionne de la même manière (chauffage + eau chaude) mais utilise une énergie propre, locale et économique. Elle apporte assurément performance et confort.

## Les consommateurs sont plus que mûrs pour choisir une EnR

Difficile de changer d'énergie, pourtant cet engouement prouve incontestablement que les citoyens ont besoin d'un petit "coup de pouce" pour passer le cap.

## **Crise sanitaire, premier confinement (17 mars) : filière à l'arrêt sauf pour les distributeurs de granulé dont l'activité se maintient**

La plus grande partie des professionnels ont dû cesser d'exercer leur métier, à l'exception des **distributeurs de granulé de bois** (l'énergie étant un **bien de première nécessité**) pour qui l'activité s'est **bien portée**. Peut-être, certains consommateurs en ont-ils profité pour faire le plein ? Difficile encore d'en tirer des conclusions.

## **Montée des ventes de mai à octobre mais difficultés importantes sur le terrain**

### Forte hausse des ventes pour les chaudières et bonne reprise globale

Le post-confinement a signifié **un intense retour à l'activité** pour bon nombre de métiers. Il y a eu une **conjonction de facteurs très favorables** pour le chauffage au granulé de bois : le désir ardent et **conscient des ménages** à consommer mieux, naturel et local, l'envie **d'améliorer son habitat** et l'accès aux **nouvelles aides**.

Ceux qui ont le plus bénéficié de cette situation sont les fabricants de chaudières. En effet, les aides sont largement venues booster ces chiffres puisque pour les ménages les plus modestes, l'aide peut s'élever à **10 000 € (MaPrimeRénov') + 4000 à 5000 € (Coup de pouce CEE)**.

Les ventes de chaudières au granulé de bois ont donc affiché plus de **40% d'augmentation sur le premier semestre 2020**. Le 3<sup>ème</sup> trimestre semble plus contrasté ramenant plutôt à un « + 10% » de hausse par rapport à 2019.

Pour les poêles au granulé de bois, la situation est moins satisfaisante. Il devrait y avoir un retrait des ventes par rapport à 2019. Le démarrage de l'année a été difficile, mais l'activité est remontée après le déconfinement. L'actuel re-confinement avec la **fermeture des commerces, et notamment des âtriers**, ne favorise pas la conjoncture. Le volume des ventes devrait tout de même atteindre **les 130 000 pièces pour l'année**.



Quant aux **installateurs**, maillon essentiel de la chaîne, le retour a été « chaud ». Ils ont dû **rattraper les chantiers en retard**, répondre aux nouvelles demandes sans compter les difficultés administratives auxquelles ils ont dû faire face

### Galère sur le terrain pour les dossiers d'aide de l'ANAH et les renouvellements de la qualification RGE pour les pros

La Ministre déléguée chargée du Logement, Emmanuelle Wargon, parlait « d'année inédite », en effet !

Difficile de suivre la cadence sur le terrain. **En cause : le traitement des dossiers d'aides et la qualification RGE.** Propellet, l'association nationale du chauffage au granulé de bois et le SFCB, Syndicat Français des Chaudières Biomasse, se sont rapidement emparés du sujet. Même si tout n'est pas encore rentré dans l'ordre, l'ANAH a pris des mesures pour raccourcir les délais de traitement des dossiers et Qualit'EnR a assoupli les règles de renouvellement de la qualification en prolongeant la validité des qualifications jusqu'au 31 décembre 2020.

### **Espoir puis déception suite à l'annonce du Plan de relance (pour les aides aux 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> déciles). Plus de citoyens engagés = plus de chance d'atteindre l'objectif !**

L'annonce par le Gouvernement d'un Plan de relance de 30 milliards d'Euros pour la transition énergétique, le 3 septembre dernier, laissait présager que **les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> déciles seraient réintégrés**. Finalement, cette tranche de ménages qui représentait **50% du CITE ne bénéficiera pas d'aide pour l'achat d'un appareil**. Déception pour la filière.

L'objectif n'est-il pas qu'une **majorité de citoyens** fassent le choix d'une énergie renouvelable pour atteindre la **neutralité carbone d'ici 2050** ?

### **Deuxième confinement : la plupart des pros étaient sur le terrain et l'activité était relativement calme, mais l'année n'est pas terminée !**

La **rentrée de septembre a été très positive**, ce qui a permis d'espérer **rattraper le retard par rapport à 2019**, mais le deuxième confinement a apporté son nouveau lot de sensations fortes pour les entreprises. La bonne nouvelle pour le secteur : la **majorité des professionnels ont pu poursuivre leurs activités** (producteurs et distributeurs de granulé de bois, installateurs de poêles et/ou chaudières à granulé de bois, fabricants d'appareils, professionnels maintenance et SAV des appareils). Seuls les commerces, comme les magasins de chauffage / âtriers accueillant du public, sont restés fermés.

Le trafic pour les distributeurs a été relativement calme pendant cette période, mais l'année n'est pas terminée. Le froid a mis du temps à arriver. On peut aussi imaginer qu'une partie des consommateurs ont fait le plein pendant la première période de confinement.

Au niveau de la production, **les stocks de granulé de bois sont élevés**, notamment dans plusieurs pays d'Europe comme l'Allemagne et l'Autriche. L'Italie, qui consomme à elle-seule 3 millions de tonnes, a ralenti ses achats et donc les exportations françaises. Même si le marché hexagonal reste sur un modèle d'autosuffisance avec une part assez faible d'export, cela influence les échanges. **La production française a progressé (+10% depuis juin) et est prête à fournir pour cet hiver et les suivants.**



Pour les installateurs, en cette période de pleine activité, l'enjeu est double : rattraper le retard des chantiers et continuer à assurer la partie commerciale.

## **2021 ? Incertitudes mais de nouveaux enjeux à relever !**

Nombreuses sont les interrogations pour 2021, mais au vu de l'ampleur de la crise, **la filière du chauffage au granulé de bois semble tirer son épingle du jeu et limiter la casse.**

De récentes annonces de la part de la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, viennent **renforcer la confiance de la filière puisque la RE 2020 va entériner "la disparition progressive des logements neufs chauffés au gaz"** dès l'été 2021. Le bois a un rôle crucial clef à jouer dans la transition écologique ; que ce soit dans le secteur domestique ou le collectif.

L'année qui s'annonce offre **d'inédites perspectives** et les professionnels de la filière sont activement mobilisés pour relever les nouveaux défis.